Circulaire 7414 du 06/01/2020



Notification des mises en disponibilité par défaut d'emploi, des pertes partielles de charge et des réaffectations du personnel non chargé de cours de l'enseignement officiel subventionné de promotion sociale – Déclaration des emplois vacants (SEC OFF)

Cette circulaire abroge et remplace la circulaire : n° 6986 du 11/02/2019

La « Fédération Wallonie-Bruxelles » est l'appellation désignant usuellement la « Communauté française » visée à l'article 2 de la Constitution.

| Type de circulaire | circulaire administrative |
|----------------------|---------------------------|
| Validité | à partir du 01/01/2020 |
| Documents à renvoyer | oui, pour le 20/01/2020 |

Information succincte

| Mots-clés | Mise en disponibilité - Réaffectation - Emplois vacants - Personnel non |
|-----------|---|
| | chargé de cours |

Etablissements et pouvoirs organisateurs concernés

| Réseaux d'enseignement | Unités d'enseignement |
|----------------------------|------------------------------|
| Ens. officiel subventionné | Promotion sociale secondaire |
| | Promotion sociale supérieur |

Groupes de destinataires également informés

A tous les membres des groupes suivants :

Les services de l'inspection (pour leurs unités respectives)

Les pouvoirs organisateurs (pour leurs unités et réseaux respectifs)

Les organes de représentation et de coordination de PO (pour leurs unités et réseaux respectifs)

Les cabinets ministériels en charge de l'enseignement (pour leurs unités respectives)

Aux membres des groupes suivants, pour autant qu'ils soient inscrits au système de distribution : Les organisations syndicales

Signataire(s)

Adm. générale de l'Enseignement, Madame Lisa SALOMONOWICZ, Directrice générale

Personne(s) de contact concernant la mise en application de la circulaire

| Nom, prénom | SG + DG + Service | Téléphone et email |
|--------------------|---------------------------------|-------------------------------|
| IRAMIL Esra | AGE – DGPE – SGAT – DTFGE - SGE | 02/413.36.48 |
| | | ccsecondaire.officiel@cfwb.be |
| GAUSSIN Christelle | AGE – DGPE – SGAT – DTFGE – SGE | 02/451.64.85 |
| | | ccsecondaire.officiel@cfwb.be |
| GOUIGAH, Sabrina | AGE – DGPE – SGAT – DTFGE – SGE | 02/413.25.83 |
| | | cellulege@cfwb.be |

Les circulaires n° 7306 et 7307 parues le 17/09/2019 ont expliqué, notamment, les modalités de communication aux Commissions zonales de gestion des emplois :

- des mises en disponibilité par défaut d'emploi ;
- des pertes partielles de charge;
- des réaffectations ;
- des emplois vacants pour les membres du personnel chargés de cours.

En ce qui concerne le personnel non chargé de cours de l'enseignement subventionné officiel de promotion sociale, l'article 3, § 4 de l'arrêté de Gouvernement de la Communauté française du 12 septembre 1995 réglementant la mise en disponibilité par défaut d'emploi, la réaffectation et l'octroi d'une subvention-traitement d'attente dans l'enseignement de promotion sociale officiel subventionné précise que « les membres du personnel non chargés de cours sont mis en disponibilité ou déclarés en perte partielle de charge au 1^{er} janvier ».

Par la présente, je vous invite donc à transmettre à la Commission zonale de gestion des emplois compétente pour votre établissement, le relevé des membres de votre personnel non chargés de cours mis en disponibilité par défaut d'emploi, en perte partielle de charge à la date du 1^{er} janvier 2020, réaffectés ou non par vos soins, ainsi que la liste des emplois vacants pour les fonctions concernées.

Pour se faire, il convient d'utiliser, selon le niveau et le type d'enseignement, les modèles de fichiers informatiques repris en annexe des circulaires n° 7306 et 7307 précitées.

L'ensemble des données doit être transmis pour **le 20 janvier 2020 au plus tard** à la Commission zonale de gestion des emplois compétente dont les coordonnées sont reprises ci-dessous :

Commissions zonales de gestion des emplois

Zone 1 (Bruxelles, Brabant Wallon):

<u>Président</u> <u>Secrétariat</u>

Monsieur Renaud VAN ELEWYCK Monsieur Cédric CAUCHE
Boulevard Léopold II. 44 Tél : 02/413.21.61

1080 BRUXELLES Cz12secondaire.officiel@cfwb.be

Zone 2 (Hainaut occidental, Mons centre, Charleroi Hainaut sud):

Présidente : Secrétaire

Madame Sabine HELBO Monsieur Guillaume MARTIN

Rue du Chemin de Fer 433 Tél : 065/55.56.40

7000 MONS Cz8910secondaire.officiel@cfwb.be

Zone 3 (Huy-Waremme, Liège, Verviers):

<u>Présidente</u> <u>Secrétaire</u>

Madame Viviane LAMBERTS Madame Marie COLOMBEROTTO

Rue d'Ougrée, 65 Tél. 04/364 13 23 4031 ANGLEUR Fax : 04/364 13 02

Cz345secondaire.officiel@cfwb.be

Zone 4 (Namur, Luxembourg):

<u>Présidente</u>

Madame Anne-Françoise GANY Avenue Gouverneur Bovesse, 41 5100 JAMBES Secrétaire:

Madame Catherine STASSIN

Tél.: 081/82 49 38 Fax: 081/30 94 12

catherine.stassin@cfwb.be

Commission centrale de gestion des emplois

<u>Président</u> Monsieur Jan MICHIELS Boulevard Léopold II, 44 1080 Bruxelles Secrétaire:

Madame Esra IRAMIL Tél.: 02/413 36.48

ccsecondaire.officiel@cfwb.be

Si aucun membre de votre personnel non chargé de cours n'est mis en disponibilité, ni en perte partielle de charge, il convient de renvoyer le fichier ad-hoc avec la mention « **Néant** » dans la colonne prévu à cet effet.

Tous les emplois vacants pour les fonctions du personnel non chargé de cours, qu'ils soient protégés ou non de la réaffectation, doivent être communiqués aux Commissions zonales de gestion des emplois.

Je vous remercie pour l'attention et le suivi que vous accorderez à la présente.

La Directrice générale,

Lisa SALOMONOWICZ